

Commune de VEZELOIS

Enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°11-2023 du 27 juillet 2023 le Maire de Vézelois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

La personne responsable de la révision du PLU est la commune de Vézelois représentée par son Maire, M. Roland JACQUEMIN et dont le siège administratif est situé 118 Rue de Brebotte, 90400 Vézelois.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné M. René BAILLY en qualité de Commissaire-enquêteur et Mme Sylviane FOURE en qualité de Commissaire enquêteure suppléante.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Vézelois du 11 septembre 2023 à partir de 9h au 12 octobre 2023 jusqu'à 18h inclus, soit pendant 32 jours.

Le Commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie les :

- mardi 12 septembre de 15h à 18h
- samedi 23 septembre de 9h à 12h
- mardi 3 octobre de 16h à 19h
- jeudi 12 octobre de 15h à 18h

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4807> ; ou en mairie de Vézelois aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur un poste informatique pendant les heures habituelles d'ouverture le lundi de 11h à 14h – les mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Soit sur le registre d'enquête numérique disponible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/4807> ;
- Soit par courrier postal à la Mairie de Vézelois : « Objet : PLU VEZELOIS », et à l'attention de Monsieur René BAILLY Commissaire enquêteur (118 Rue de Brebotte 90400 Vézelois).
- Soit par courrier électronique à enquete-publique-4807@registre-dematerialise.fr

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Vézelois et à la préfecture du Territoire de Belfort aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Vézelois approuvera la révision du PLU éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du Commissaire enquêteur.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au Maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A Vézelois, le 27 juillet 2023

Le Maire

Roland JACQUEMIN